

Objet : Nantes- rue Huchette – Déclassement HV 548 (ex parcelle HV 486p) préalable à un échange sans soulte entre Nantes Métropole et Bâti-Nantes.

Réf. : 3.2.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.6.) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le déclassement du domaine public,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que dans le cadre de l'étude du périmètre de l'opération « Caractère », rue Evariste Luminais à Nantes, Nantes Métropole a demandé à Bâti-Nantes d'intégrer dans son patrimoine les escaliers permettant l'accès à leur propriété, représentés par la parcelle HV 548 (précédemment HV 486p),

Considérant que la valeur vénale de cette emprise est inférieure à 180 000 euros HT,

Décide

Article 1. De procéder au déclassement du domaine public métropolitain de la parcelle HV 548, d'une superficie de 5m², située rue Huchette à Nantes,

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **20 DEC. 2022**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20221220-2022_1432DEC-AU
Date de télétransmission : 23/12/2022
Date de réception préfecture : 23/12/2022

23 DEC. 2022